



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LABORATOIRE TERRITORIAL  
INDUSTRIE FOS-BERRE  
COMITÉ SCIENTIFIQUE**

**BILAN DU PLAN EXPLORATOIRE DE  
PRÉLÈVEMENTS SUITE À LA SAISINE DE  
L'ANSES**

**28 mars 2023**

**Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la  
forêt**

**Direction départementale de la protection des populations**

## RAPPEL DU CONTEXTE

- 2018-2021 - Saisine de l'ANSES sur la méthodologie d'un plan de contrôle orienté sur les denrées alimentaires produites à proximité du golfe de Fos.
- 
- Novembre 2021- Stratégie retenue pour un plan exploratoire :
  - Zonage d'intérêt à vocation agricole.
  - Matrices pertinentes considérées « sentinelles » : 210 prélèvements
  - Prise en compte de tous les analytes demandés par l'ANSES : 20 ETM, 17 dioxines et furanes, 12 PCB DL, 6 PCB NDL, 17 HAP.
  - Laboratoire de référence agréé.
  - Plan d'un an (fin 2021-2022) pour lisser la variabilité saisonnière.
  - Budget délégué par le MASA : 140 000 €
- Plan exploratoire exceptionnel d'ampleur inédite (hors gestion post crise).
- Objectiver le niveau de contamination à travers des matrices d'intérêt et rechercher d'éventuels dépassements des teneurs réglementaires ou acceptables.

# RAPPEL DES PRÉCONISATIONS DU PLAN D'ACTION SPÉCIFIQUE

## ○ Denrées animales (DDPP)

- Nombre d'échantillons:
  - 70 par matrice choisie (préconisation à respecter impérativement)
  - Implique un nombre d'élevages conséquent pour représentativité
- Choix des matrices animales
  - Taureaux de Camargue
  - Foie et muscle = 140 échantillons
- Ciblage de la zone:
  - Dans le périmètre pertinent défini par l'étude
  - Identification de 35 élevages potentiellement éligibles (zone 3 et 4)
- Analytes :
  - Polluants organiques (PCB, dioxines) (35 substances)
  - Métaux lourds (20 éléments traces métalliques)
- Période :



# RAPPEL DES PRÉCONISATIONS DU PLAN D'ACTION SPÉCIFIQUE

## ○ Denrées végétales (DRAAF/SRAL)

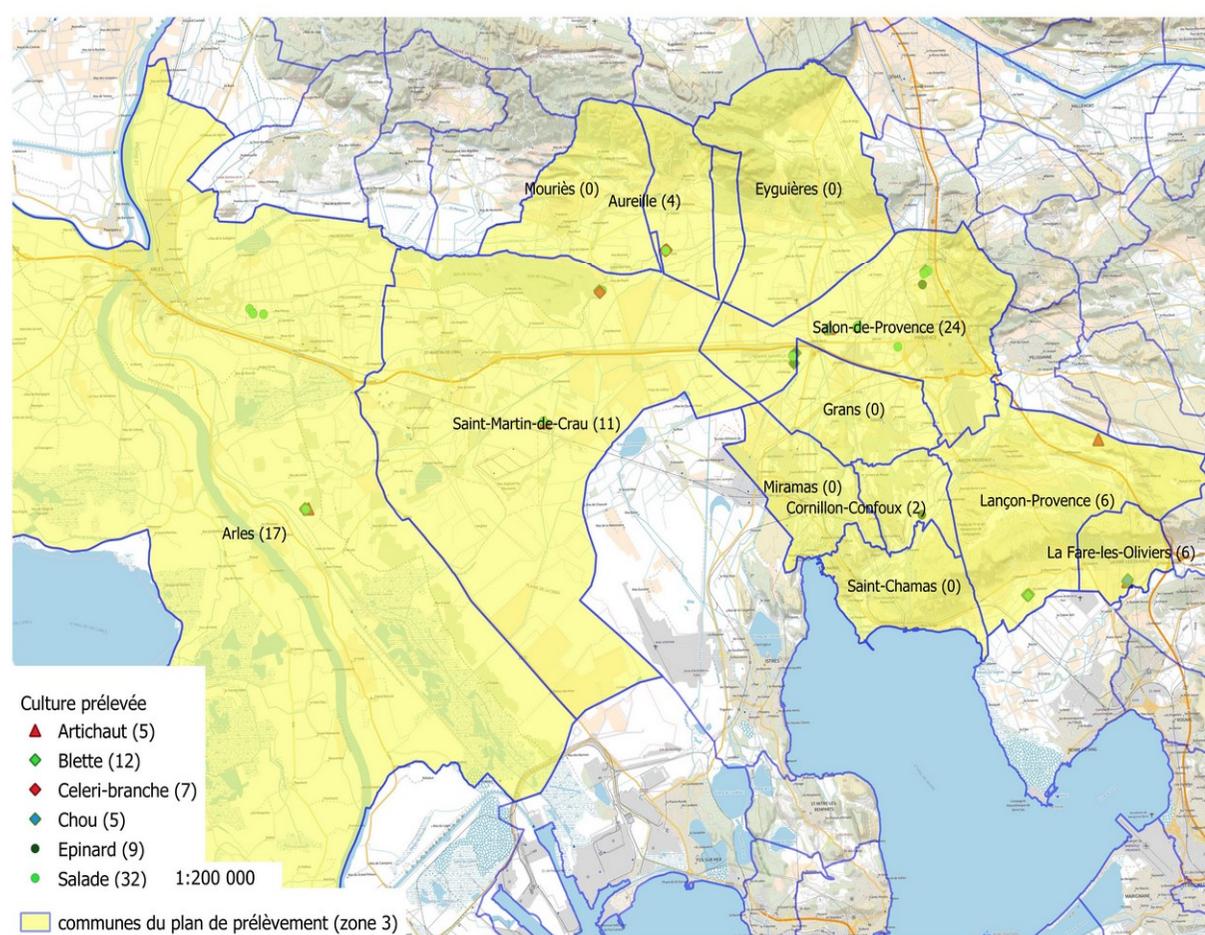
- Nombre d'échantillons:
  - 70 (préconisation à respecter impérativement)
- Choix des matrices végétales
  - Légumes feuilles (choux, salade, épinards...)
- Ciblage de la zone:
  - Parcelles de culture dans le périmètre pertinent défini par l'étude.
- Analytes :
  - Polluants organiques (PCB, Dioxines, HAP ) (52 substances)
  - Métaux lourds (20 éléments traces métalliques)
- Période :
  - Démarrage fin 2021 – Etalement sur 12 mois



# MISE EN OEUVRE

Communes ciblées – respect du protocole validé par l'ANSES

## Les matrices d'intérêt végétal



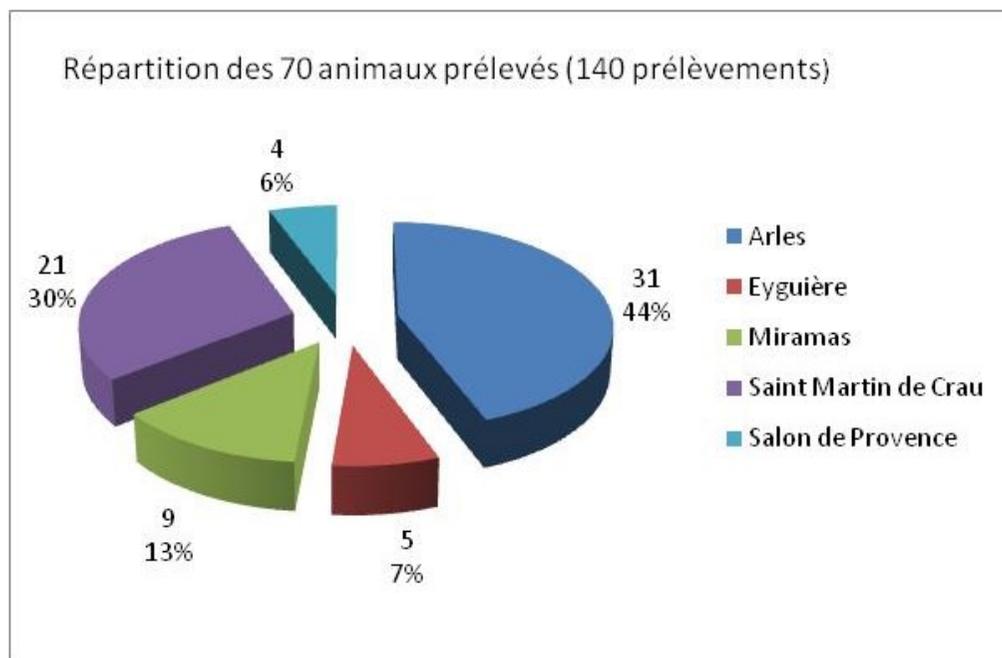
Artichaut	5
Blette	12
Cèleri branche	7
Choux	5
Epinard	9
Salade dont laitue et mâche	32

➔ 70 prélèvements



# MISE EN OEUVRE

## ○ Les matrices d'intérêt animal



- 23 élevages concernés sur 35 éligibles.
- Prélèvements aléatoires lors du passage à l'abattoir.
- Elevages prélevés entre 1 et 7 fois (3 en moyenne).



## LES RÉSULTATS

- Laboratoire LABERCA d'ONIRIS- ENVA Nantes-Atlantique
- Matrices végétales :
  - Prélèvements tous conformes.
  - Teneurs inférieures aux seuils réglementaires.
  - Sinon, teneurs inférieures aux valeurs seuils considérées « protectrices ».
- Matrices animales :
  - Conformité globale des prélèvements.
  - 2 résultats avec signaux sujets à interprétation.



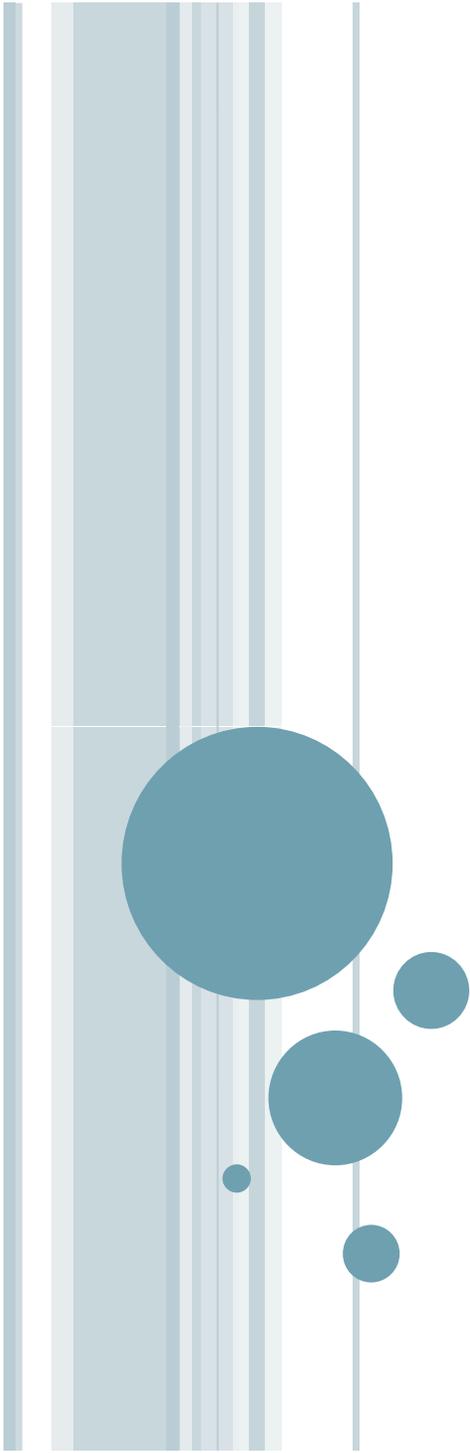
# LES RÉSULTATS

- Matrices animales: interprétation des 2 signaux :
  - 1 échantillon de muscle avec un taux de plomb de 0,12 mg/kg.
    - Seuil réglementaire à 0,10 mg/kg : faible dépassement.
    - Foie associé de l'animal conforme.
    - 3 autres animaux du même élevage prélevés : résultats conformes <0,005 mg/kg
    - Autre cause de contamination du muscle à rechercher: ancienne blessure (animal âgé, né en 2015)?
    - Résultat discordant sur l'individu et aberrant sur l'ensemble : en défaveur d'une contamination environnementale
  - 1 échantillon de foie avec un taux de PCB/NDL à 2,94 ng/g
    - Seuil réglementaire à 3 ng/g : résultat considéré conforme mais tangent.
    - Taux de matières grasses dans le foie élevée (MG=6,7%) (MG concentre ces contaminants).
    - 2 autres animaux du même élevage prélevés : résultats conformes et taux de MG dans le foie dans la moyenne (4,9%)

# CONCLUSION

- Respect du protocole validé par l'ANSES.
- Résultats conformes aux valeurs seuils et acceptables.
- Aucun élément ne confirme un risque d'exposition particulière aux contaminants de l'environnement via les aliments produits autour du golfe de Fos.
- Arrêt des investigations exceptionnelles.
- Maintien de la surveillance annuelle classique prévue par la réglementation européenne (plans de contrôle et de surveillance).





# **ECHANGES/ QUESTIONS**

